

Les services de prise en charge par la parenté au Nouveau-Brunswick

1re édition



Information et soutien pour les personnes qui prennent soin, ou envisagent de prendre soin, d'un enfant ou d'un jeune avec lequel elles entretiennent une relation étroite.

ON VEUT AVOIR DE TES NOUVELLES!

Ce guide est conçu pour soutenir les parents proches et vos commentaires nous aident à l'améliorer.

N'hésitez pas à nous faire part de vos réflexions, suggestions ou questions en visitant soutienssociauxnb.ca/commentaires ou en scannant le code QR ci-dessous.



Ce guide a été mis à jour pour la dernière fois en mars 2026



Comprendre les services de prise en charge par la parenté

Ce qu'il faut savoir, à quoi s'attendre et comment décider si devenir parent proche est une bonne option pour vous et votre famille.

Qu'est-ce que les services de prise en charge par la parenté et pourquoi est-ce important ?

Les services de prise en charge par la parenté offrent aux enfants et aux jeunes un foyer sécuritaire et aimant lorsqu'ils ne peuvent pas vivre avec leurs parents. Les services de prise en charge par la parenté sont assurés par une personne qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance : un membre de leur famille, un proche ou toute personne avec qui ils entretiennent une relation étroite.

Les enfants et les jeunes ont souvent besoin d'un arrangement de services de prise en charge par la parenté lors de périodes difficiles où leurs parents ne peuvent pas leur offrir un environnement sécurisant. Ils peuvent être de tout âge, de quelques mois à 26 ans, selon leurs besoins et leur situation. En assumant ce rôle essentiel, les parents proches permettent aux enfants et aux jeunes de grandir et de s'épanouir dans un cadre familial, entourés d'amour et de stabilité.

Les services de prise en charge par la parenté sont importants parce qu'il :

- Permet aux enfants et aux jeunes de rester en contact avec des personnes et des endroits qui leur sont familiers et rassurants.
- Favorise leur sentiment d'appartenance, leur culture et leur identité.

- Offre un environnement stable et aimant lors de transitions difficiles.
- Contribue à bâtir des relations durables qui soutiennent le bien-être de l'enfant ou du jeune.

Qui peut être un parent proche ?

Toute personne ayant un lien étroit avec un enfant ou un jeune peut être admissible à devenir un parent proche. Il n'est pas nécessaire d'être marié, riche ou d'avoir une formation spéciale pour devenir parent proche. Ce qui compte le plus, c'est votre lien et votre engagement envers le bien-être de l'enfant ou du jeune.

Notre priorité absolue est de trouver aux enfants et aux jeunes un foyer où ils se sentent en sécurité, aimés et en lien avec une personne qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance.

Vous pourriez être admissible à devenir parent proche si :

- Vous avez 19 ans ou plus.
- Vous disposez d'un logement offrant un environnement sécuritaire et sain pour un enfant ou un jeune. Si votre logement ne répond pas à ces exigences, le ministère du Développement social peut vous aider.

Quand les services de prise en charge par la parenté peuvent être nécessaires

Le recours aux services de prise en charge par la parenté peut s'avérer nécessaire pour de nombreuses raisons. Ça dépend de la situation et des besoins de l'enfant ou du jeune.

Voici quelques exemples courants :

- **Situations d'urgence :** Le recours à un parent proche peut être urgent lorsqu'un enfant ou un jeune ne peut plus rester au domicile familial pour des raisons de sécurité ou en cas de crise. Par exemple, on pourrait vous demander de prendre soin d'un enfant ou jeune victime de maltraitance ou de négligence.
- **Solutions temporaires :** Un enfant ou un jeune peut avoir besoin d'une prise en charge temporaire pendant que son parent ou tuteur fait face à des difficultés personnelles, comme accéder à un traitement ou régler un problème juridique. Par exemple, un cousin pourrait s'occuper d'un enfant ou d'un jeune pendant que son parent reçoit de l'aide pour des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie.
- **Transitions planifiées :** Dans certains cas, le besoin de soutien est identifié tôt. Les familles et les professionnels collaborent pour élaborer un plan. Par exemple, vous pourriez apprendre au fil du temps que l'enfant ou le jeune de votre frère ou sœur aura besoin d'un logement stable, ce qui vous permettra de préparer votre domicile et d'en discuter avant l'arrivée de l'enfant ou du jeune.

Lorsque des enfants ou des jeunes ne peuvent pas retourner chez leurs parents, ils peuvent avoir besoin d'un foyer stable ou permanent chez des proches. Ce qui

commence comme une solution d'urgence ou temporaire peut devenir permanent si c'est dans l'intérêt supérieur de l'enfant ou du jeune et si la personne qui l'accueille est en mesure et désireuse de poursuivre la prise en charge.



Démystifier les services de prise en charge par la parenté

Ce que vous avez peut-être entendu...

Les parents proches doivent résider au Nouveau-Brunswick pour être admissibles aux services de prise en charge par la parenté

La vérité est...

Les parents proches vivant à l'extérieur du Nouveau-Brunswick peuvent encore être admissibles.

.....

Ce que vous avez peut-être entendu ...

Une personne de 19 ans est trop jeune pour être considérée comme parent proche.

La vérité est...

Toute personne âgée de 19 ans ou plus peut être admissible aux services de prise en charge par la parenté.





Comprendre votre rôle de parent proche

En tant que parent proche, vous offrez amour, soutien et stabilité à un enfant ou un jeune avec qui vous avez déjà une relation étroite. Vous jouez un rôle important dans sa vie, en l'aidant à se sentir en sécurité, valorisé et intégré dans une famille.

En tant que parent proche, vous devrez :

- Offrir un foyer sûr, stable et aimant à l'enfant ou au jeune, que ce soit temporairement ou de façon permanente. Vous l'aider dans ses activités quotidiennes, comme les devoirs, les repas et les routines.
- Encourager et guider l'enfant ou le jeune dans sa croissance et son développement.
- S'assurer que l'enfant ou le jeune dispose de ce dont il a besoin pour grandir et s'épanouir, avec l'aide de son équipe soignante au besoin.
- Collaborer étroitement avec le travailleur social, les enseignants, les parents et les autres professionnels qui accompagnent l'enfant ou le jeune afin de favoriser son bien-être général.
- Participer à l'élaboration et au suivi d'un plan de soutien.
- Aider l'enfant ou le jeune à maintenir des liens avec sa famille, ses amis et sa culture, dans un contexte sécuritaire et approprié.
- Participez activement à l'équipe qui œuvre à l'atteinte des objectifs à long terme pour l'enfant ou le jeune.
- Respectez les plans de visite ou de contact avec les parents, le cas échéant.

Votre rôle est essentiel car il assure à l'enfant ou au jeune un soutien solide pendant cette période de changement ou

d'incertitude. En lui offrant votre amour et votre foyer, vous pouvez avoir un impact durable sur sa vie.



Démystifier les services de prise en charge par la parenté :

Ce que vous avez peut-être entendu...

Les services de prise en charge par la parenté consistent à sauver l'enfant ou le jeune.

La vérité, c'est que...

Les services de prise en charge par la parenté offrent un environnement sécuritaire et de soutien, mais vise également à maintenir les relations de l'enfant ou du jeune avec ses parents et sa famille lorsque cela est dans son intérêt supérieur.

.....

Ce que vous avez peut-être entendu...

Tout ce dont un enfant ou une jeune a besoin dans un arrangement des services de prise en charge par la parenté, c'est de l'amour.

La vérité, c'est que...

L'amour est essentiel mais les enfants et les jeunes ont également besoin de stabilité, de routines claires et d'un soutien continu pour répondre à leurs besoins spécifiques pour s'épanouir.



Histoires et expériences de notre communauté de parents proches :

Les parents proches du Nouveau-Brunswick s'engagent à long terme !

Plus de 90 % des parents proches ont indiqué qu'ils prévoyaient continuer à soutenir l'enfant ou le jeune dont ils s'occupent jusqu'à l'âge adulte.

Ce dont les enfants et les jeunes ont besoin des parents proches

Les enfants et les jeunes s'épanouissent lorsque leurs parents proches :

- Comprennent leurs besoins et leurs sentiments spécifiques liés à l'absence de leurs parents, surtout s'ils sont repliés sur eux-mêmes ou incertains quant à la situation.
- Créent un environnement stable, sécuritaire et aimant où ils se sentent en sécurité.
- Soutiennent leurs liens familiaux et les accompagnent dans l'éventualité d'un retour chez leurs parents (si c'est dans leur meilleur intérêt).
- Les encouragent à explorer leurs centres d'intérêt, comme l'art, le sport ou la musique, et les aide à se sentir intégrés à la communauté.
- Respectent et valorisent leurs habitudes, leur culture, leurs traditions, leur langue, leur religion et leur identité.
- Défendent leurs intérêts, leurs opinions et leurs préférences.
- Les aident à acquérir les compétences nécessaires à la vie adulte, notamment en encourageant les adolescents et les

jeunes adultes à devenir autonomes.

- Faites preuve de patience et de compréhension face à leur situation et à leurs besoins.
- Collaborent étroitement avec les travailleurs sociaux, les enseignants et la famille, au sein d'une équipe dévouée à l'intérêt supérieur de l'enfant ou du jeune.

? Réponses aux questions fréquentes :

Tous les arrangements des services de prise en charge par la parenté sont-ils formels ?

Les dispositifs de placement dans un arrangement des services de prise en charge par la parenté peuvent être formels ou informels, selon la situation. Le ministère du Développement social gère les dispositifs formels. Les parents proches gèrent généralement les arrangements informels eux-mêmes. *Pour plus d'informations sur les différents types d'arrangements de prise en charge par la parenté, consultez [la section Information juridique et prise de décision](#) de ce guide.*



Les défis auxquels peuvent être confrontés les parents proches

En tant que parent proche, vous pourriez rencontrer des difficultés particulières lorsque vous soutenez l'enfant ou le jeune dont vous avez la charge.

Celles-ci peuvent inclure :

- Prendre des décisions dans l'intérêt supérieur de l'enfant ou du jeune, même si vous aimeriez faire autrement.
- Gérer les émotions complexes ou les sentiments ambivalents envers les parents de l'enfant ou du jeune.
- Répondre aux besoins spécifiques de l'enfant ou du jeune, qu'il s'agisse de difficultés émotionnelles, comportementales ou développementales.
- Trouver et accéder aux services de soutien nécessaires pour répondre aux besoins de l'enfant ou du jeune.
- Aider l'enfant ou le jeune à gérer ses émotions et ses comportements après les visites chez ses parents ou les membres de sa famille.
- Réconcilier les besoins de votre propre famille ou foyer avec vos responsabilités de parent proche.

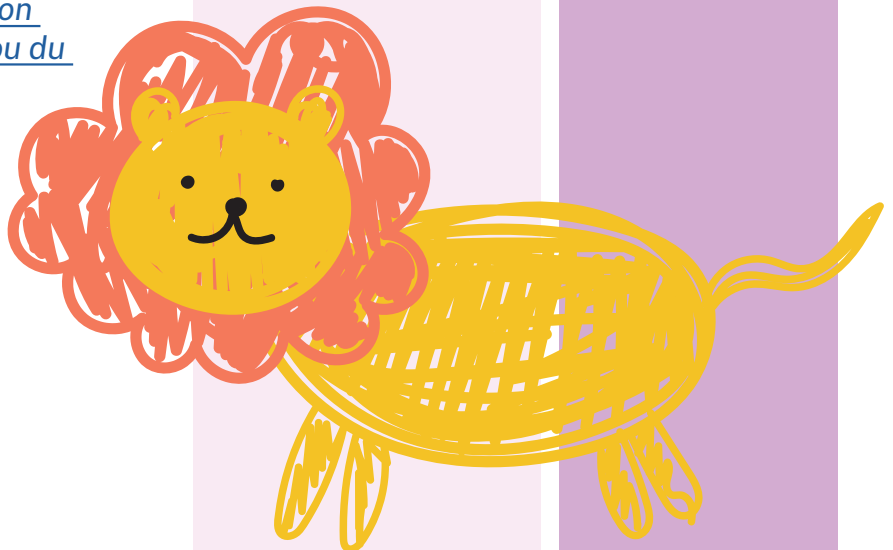
Pour plus d'informations sur la compréhension et la résolution de ces difficultés, veuillez consulter [la section Comprendre les besoins de l'enfant ou du jeune](#) de ce guide.



Histoires et expériences de notre communauté de parents proches :

La préparation et le soutien sont essentiels ! Interrogés, les parents proches du Nouveau-Brunswick nous ont confié que la préparation et le soutien font toute la différence. Avoir accès aux outils et aux conseils appropriés facilite la prise en charge et permet d'assurer le succès des arrangements.

« Être bien préparée m'a permis de me sentir en confiance et capable. »



Réponses aux questions fréquentes :

Quelles aides ou financements sont disponibles si j'accepte la demande ?

Des aides financières et pratiques sont disponibles pour vous aider à répondre aux besoins de l'enfant ou du jeune. Le ministère du Développement social peut vous aider pour des choses comme les médicaments sur ordonnance, la garde d'enfants ou d'autres produits de première nécessité.

Pour une liste complète des aides offertes, consultez [la section Soutiens financiers](#) de ce guide.

À qui puis-je m'adresser si j'ai d'autres questions ou si je ne suis pas certain(e) ?

Vous pouvez toujours communiquer avec votre travailleur social pour obtenir du soutien, des conseils et des réponses à vos questions. Il est là pour vous aider à vous y retrouver dans le processus et à prendre des décisions éclairées qui conviennent à vous et à l'enfant ou au jeune.

